



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

INTRODUCTION :

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte inédit puisqu'il intervient alors que le budget de l'État n'a pas été voté.

Aussi, les éléments macro-économiques ne s'appuient pas sur les prévisions du gouvernement que nous ne connaissons pas au moment de la rédaction de ce rapport. Il s'appuie sur les prévisions de grandes institutions. Le vote du budget communal 2026 aura lieu le mardi 10 février. Les orientations budgétaires 2026 et les priorités de la commune sont dans la continuité de la feuille de route du mandat actuel. A l'issue des élections municipales du mois de mars prochain ces orientations pourront être amendées, par une décision modificative, pour tenir compte des orientations de la nouvelle équipe municipale.

I) ELEMENTS DE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

Le contexte économique et financier national et international

Croissance faible :

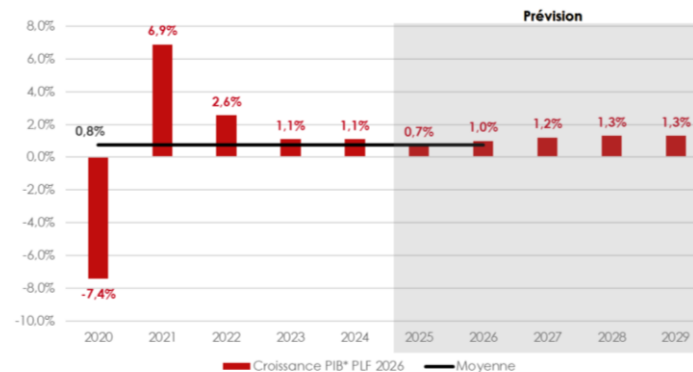
La croissance française résiste encore, malgré l'instabilité politique et reste légèrement meilleure que prévue à la fin juin 2025. La croissance française est restée positive (+0.3%) au deuxième trimestre 2025, après seulement +0.1% au 1^{er} trimestre.

Mais certains indicateurs sont mauvais :

- la consommation des ménages stagne, ils préfèrent épargner
 - les investissements des entreprises reculent légèrement : les nouveaux droits de douane sur les produits exportés vers les Etats-Unis les inquiètent.
- La croissance 2025 serait de 0.7% et connaîtrait une amélioration en 2026 et 2027, elle serait respectivement de +1% et +1.2%.

	Réalisation					Prévision				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB* PLF 2026	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Moyenne 2020-2026	0,8%									

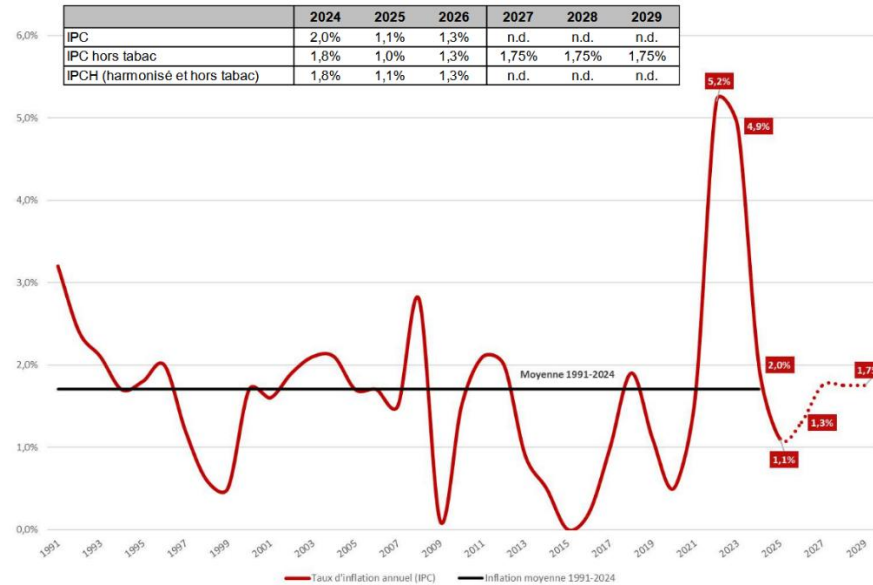
* Corrigé des jours ouvrables



Source : rapport de présentation RCF novembre 2025

Taux d'inflation mesuré :

L'inflation se normaliserait en 2025 à 1.1%, inférieure aux prévisions de loi de finances initiale, après une hausse de +5.7% en 2023 et de 2.3% en 2024. Cette faible inflation s'explique par la baisse des cours du pétrole et la baisse des tarifs règlementés de vente de l'électricité.



Taux de chômage en légère hausse qui pourrait augmenter demain :

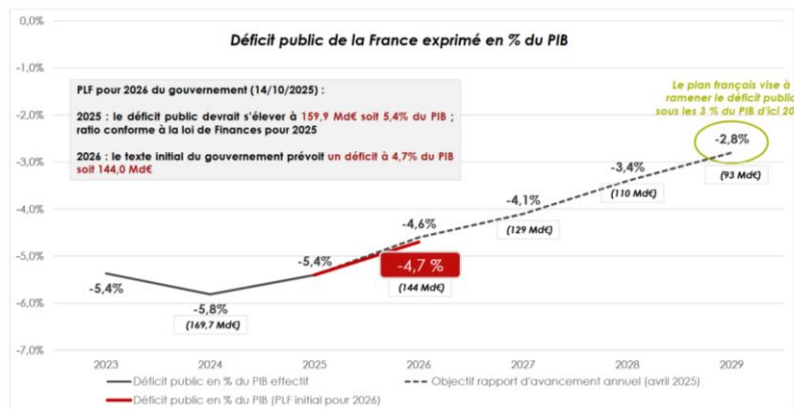
Plus bas qu'anticipé au premier trimestre 2025, le taux de chômage serait à la fin de l'année à 7.6%, puis 8.00% en 2026 avant de redescendre à 7.7% en 2027. Le taux de chômage en Ille et Vilaine, au 1^{er} trimestre, était de 6.00%.

Logement :

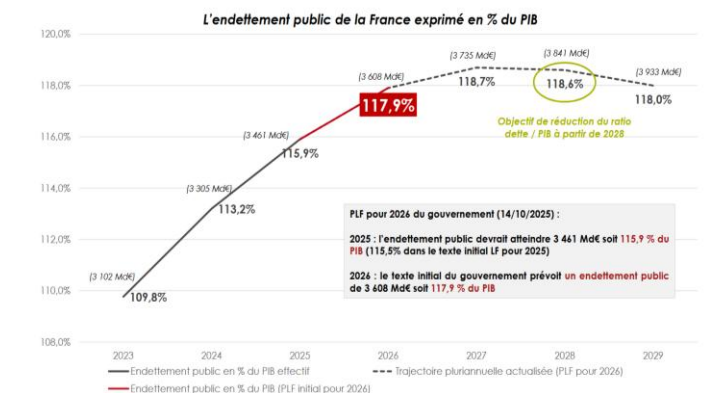
Depuis septembre 2024, la région Bretagne connaît un net redressement des autorisations de construire mais les mises en chantier de logements demeurent à un niveau très bas. Les autorisations de logements collectifs et en résidence connaissent une très forte augmentation (+ 26.8%) alors que les délivrances de permis de construire pour des logements individuels progressent de 9.7%. La Bretagne est la deuxième région connaissant cette embellie. A contrario, le nombre de logement commencé fléchit dans la région ; seule, l'Ille et Vilaine connaît une hausse de 10,6% de logements commencés.

Déficit et endettement public préoccupants :

En 2024, le déficit public de la France était de - 5.8% du PIB. Il se situait à la 25^{ème} place des pays de l’Union Européenne sur 27. Initialement prévu à -5.2% en loi de finances 2025, le déficit public se dégraderait à -5.4% en 2025. Cette dégradation s’explique, d’une part, par le renchérissement du cout des services et de la charge d’intérêt, et d’autre part, par des recettes fiscales moins dynamiques qu’attendues. Par ailleurs, le PLF 2026 prévoit une réduction du déficit comptable avec la trajectoire de retour sous le seuil des 3% en 2029.



La France se situe à la 3^{ème} place des pays les plus endettés de l’Union Européenne. La dette publique française a dépassé 114% du PIB à la fin du 1^{er} trimestre 2025, pour atteindre 3 345 milliards d’euros. Celle-ci pourrait s’accroître à 116.2% du PIB en 2025 jusqu’à un pic de 118.1% du PIB en fin 2027. Elle amorcerait ensuite un léger reflux en 2028 et 2029.



A souligner, les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public. Sur 169.7 milliards d'euros de déficit, le besoin de financement des administrations centrales s'élevait en 2024 à 154.1 milliards d'euros. Le déficit des administrations locales reste mesuré mais connaît une augmentation, il était en 2024 de 16.7 milliards d'euros (9.5 milliards en 2023).

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est évaluée à 7.8 milliards d'euros. Elle comprend :

- Contribution des collectivités à la réduction du déficit de la CNRACL : hausse d'1 point du taux de cotisation de la CNRACL au 1^e janvier 2024 passant le taux de 30.65% à 31.65%. Puis à partir du 1^{er} janvier 2025, hausse du taux de cotisation de 3 points pendant 4 ans, passant le taux de 31.65% en 2024 à 43.65% en 2028.
- Contribution des collectivités par des mesures visant à réduire le concours financier de l'Etat :
 - o ponction de 527 millions d'euros sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, fonds départemental de la péréquation de la taxe professionnelle et la dotation de compensation d'exonération de la fiscalité directe locale.
 - o Limiter la croissance prévisionnelle du FCTVA en supprimant le FCTVA fonctionnement et en décalant d'un an le versement du FCTVA aux EPCI en N+1
 - o Baisse des crédits du fonds vert
 - o Baisse des crédits du fonds d'investissement local (ancienne DETR et DSIL)
- Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) : 2 milliards d'euros

II) SITUATION COMMUNALE :

Introduction :

Du fait d'une absence de vote du budget à l'Assemblée Nationale et au Sénat, la collectivité se trouve dans l'incertitude pour les prévisions 2026. C'est pourquoi, il faudra faire preuve de prudence sur nos prévisions de recettes et sur la maîtrise attentive de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

1° SECTION DE FONCTIONNEMENT :

a) Dépenses :

Les priorités budgétaires affichées sont :

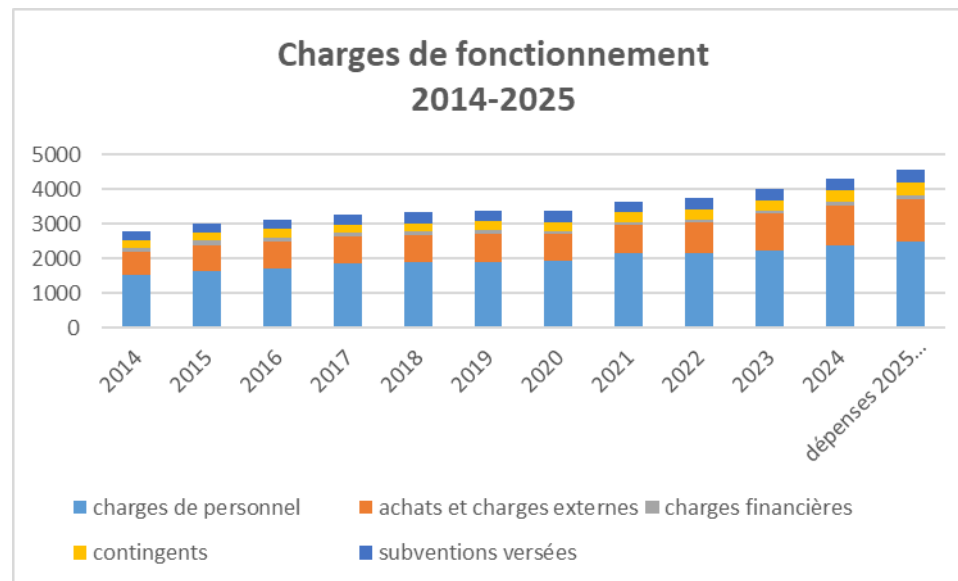
- Continuité de l'amélioration du cadre de vie de la collectivité
- Poursuite des politiques culturelle (bibliothèque, programmation culturelle, expo plein air, fête de la musique) et jeunesse,
- Accompagnement de la vie associative et sportive ;

On intègre :

- les hausses pluriannuelles des charges liées aux dépenses de personnel prévues de la CNRACL (prévision de +12% sur 4 ans);
- les hausses des participations communales aux organismes intercommunaux (SYRENOR, CIAS, école de musique, SIVU Aqua Ouest, OSCOR).
- l'impact de la diminution des effectifs scolaires.
- après une baisse continue de nos frais financiers, les dépenses complémentaires suite à la mobilisation totale de l'emprunt souscrit auprès de l'AFL.

b) Évolution des charges de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	dépenses 2025 au 8/12/2025
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1932	2153	2158	2239	2380	2477
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	777	821	890	1077	1150	1220
charges financières	127	133	130	111	103	97	89	86	76	69	96	116
contingents	221	222	228	232	234	249	263	271	284	299	352	396
subventions versées	240	262	272	301	314	312	328	326	359	314	339	375
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2927	3327	3283	3431	3495	3383	3389	3657	3767	3998	4317	4584
DF/habitant							669,10 €	706,26 €	715,75 €	754,62 €	794,30 €	829,68 €



c) Indemnités des élus :

En application de l'article L2123-24-1-1 du CGCT introduit par les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus doit être présenté lors de l'examen du budget. Pour la commune de Saint-Gilles, l'état annuel des indemnités versées est le suivant :

	COMMUNE DE SAINT-GILLES	MONTANT BRUT ANNUEL
Philippe THEBAULT	Maire	27 129.36€
Françoise FISELIER	1er Adjoint	9 500.02€
Ludovic COULOMBEL	2 ^{ème} Adjoint	9 500.02€
Isabelle MENEZO	3 ^{ème} Adjoint	9 500.02€
Franck GALLEE	4 ^{ème} Adjoint	9 500.02€
Marianne JEZEQUEL	5 ^{ème} Adjoint	9 500.02€
Antoine LE FRECHE	6 ^{ème} Adjoint	9 500.02€
Marie ASPLIN	7 ^{ème} Adjoint	9 500.02€
Régis LEMARCHAND	8 ^{ème} Adjoint	9 718.54€
Claude GAULTIER	Conseiller délégué	2 725.43€
Dany BETHUEL	Conseiller délégué	2 725.43€
Loïc LEMAITRE	Conseiller délégué	2 725.43€
Thomas LE SAULNIER	Conseiller délégué	2 725.43€

d) Recettes

- Prudence sur nos prévisions de recettes liées aux produits des services avec le choix de garder les mêmes tarifs qu'en 2025 ;
- Prudence aussi liées aux recettes d'impôts et taxes avec l'hypothèse d'une revalorisation des bases à 1.00% ;
- Pour la 8^{ème} année consécutive, il est décidé de ne pas augmenter le taux des impôts communaux ;
- Il a été voté la non augmentation des tarifs communaux,

- Rennes Métropole prévoit que 2025 serait la dernière année où la Métropole serait éligible au Fonds de Péréquation des Ressources (FPIC). A partir de 2026, Rennes Métropole percevrait une garantie dégressive pendant quatre ans (90% du montant du FPIC de 2025 en 2026, 80% du montant du FPIC de 2025 en 2027, 50 % du montant du FPIC de 2025 en 2028 et 25% du montant du FPIC de 2025 en 2029). La perte serait donc totale en 2030.
- Prévoir une augmentation de la perception des DMTO car le conseil départemental d'Ille et Vilaine les a augmentés de 0.5 points, les passants de 4.5% à 5% au 1^{er} semestre 2025 ;
- Les concours financiers de l'Etat : une dotation globale de fonctionnement maintenue à son niveau de 2025,
- Il est prévu de poursuivre l'exonération de taxe sur le foncier non-bâti pour les parcelles agricoles exploitées en bio.

2° SECTION D'INVESTISSEMENT :

a) Dépenses :

Ce budget se veut un budget conforme aux engagements pris devant les habitants. Il veut tout en préparant l'avenir, se consacrer au quotidien des habitants en matière de vivre ensemble, de cohésion sociale, de préservation de la biodiversité. Par ce fort investissement, il veut aussi ainsi contribuer au soutien indirect à l'activité économique.

Les dépenses d'investissement sont réparties dans les opérations suivantes :

- 31 : écoles
- 53 : matériel administratif
- 82 : terrains
- 104 : matériel divers
- 119 : opérations bâtiments
- 157 : infrastructures sports
- 208 : salle multifonctions
- 221 : AP/CP 5 extension groupe scolaire
- 225 : ZAC Ile des Bois
- 226 : aménagement centre bourg
- 228 : AP/CP 10 Médiathèque
- 229 : AP/CP 11 Restaurant Scolaire
- 230 : AP/CP 12 Salle des Sports

Il s'agit ainsi :

- de poursuivre en 2026 les travaux commencés précédemment (cloture AP/CP de la réhabilitation de la toiture de l'école, livraison de l'extension et renaturation du restaurant scolaire)
- de poursuivre nos actions à destination des jeunes avec la réalisation de chantiers jeunes ;
- de prévoir les dépenses usuelles d'entretien et d'adaptation des bâtiments communaux, la mise à jour du parc informatique, amélioration des conditions de travail des agents (nouveau véhicule, travaux permettant de diminuer les nuisances sonores ..) -
- du rachat de la maison sise au 15-17 rue du centre,
- de prendre en compte le remboursement du capital des emprunts, fin de l'emprunt crédit mutuel fin 2026 ;
- d'intégrer les restes à réaliser 2025 comme par exemple l'installation d'un nouveau système de téléphonie passant par la fibre;
- de prendre en compte l'enveloppe 2026 allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses de voirie répartie comme suit :
 - travaux d'amélioration de voirie 127 000€ TTC
 - travaux d'entretien de voirie 170 000€ TTC
- de prendre en compte de l'enveloppe 2026 allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses d'éclairage public répartie comme suit :
 - remplacement de 94 points lumineux pour un montant de 192 144.60€ TTC.

Les orientations en matière d'autorisation de programme, ci-dessous, sont celles votées lors du budget et lors des décisions modificatives de l'année 2025. Elles pourront être modifiées par la nouvelle municipalité.

AP/CP	Autorisation de programme	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
N°5 - Extension de l'école j. Prevert et bâtiment mutualisé	2 456 359,02 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	645 168,28 €	49 264,04 €	358 247,55 €	496 000,00 €	60 292,02 €			
N°10 - Médiathèque	3 093 444,00 €							32 530,03 €	95 250,47 €	30 995,83 €	388 386,66 €	895 281,01 €	1 651 000,00 €	
N°11 - Restaurant scolaire	2 653 987,86 €							24 448,64 €	292 552,26 €	1 988 000,00 €	344 749,57 €	4 237,39 €		
N°12 - Salle des sports	4 254 000,00 €									133 500,00 €	1 157 000,00 €	1 122 000,00 €	1 799 000,00 €	42 500,00 €

b) Recettes :

Il s'agira de :

- Solder les demandes de subvention pour les projets terminés fin 2025 ou courant 2026 et réaliser les dossiers de demande de subventions pour les nouveaux projets au cours de l'année 2026.
- Du fait du recours contentieux de la ZAC, il convient aussi de ne pas intégrer la participation aux équipements publics de l'aménageur de la ZAC multisites pour 640 000€.

III) LA DETTE :

a) Endettement pluriannuel :

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €	265 093,95 €	270 915,24 €	276 995,06 €	298 376,54 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753,13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410,61 €	64 513,91 €	58 747,68 €	66 036,33 €	96 412,99 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297,80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931,28 €	330 147,86 €	329 662,92 €	343 031,39 €	394 789,53 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476,00 €	422,85 €	362,35 €	670,24 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00 €	0,00 €	2 239 023,20 €
2015	387 978,55 €	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00 €	0,00 €	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00 €	0,00 €	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00 €	0,00 €	3 756 023,43 €
2018	368 297,80 €	93 753,13 €	274 544,67 €	0,00 €	0,00 €	3 477 861,60 €
2019	346 011,21 €	86 754,73 €	259 256,48 €	0,00 €	0,00 €	3 203 316,93 €
2020	333 827,69 €	79 642,34 €	254 185,35 €	0,00 €	0,00 €	3 019 060,45 €
2021	331 931,28 €	72 410,61 €	259 520,67 €	0,00 €	0,00 €	2 764 875,10 €
2022	330 147,86 €	65 053,91 €	265 093,95 €	0,00 €	0,00 €	2 505 354,43 €
2023	329 662,92 €	58 747,68 €	270 915,24 €	0,00 €	0,00 €	2 240 260,48 €
2024	343 031,39 €	66 036,33 €	276 995,06 €	0,00 €	0,00 €	1 969 345,24 €
2025	395 806,23 €	97 429,69 €	298 376,54 €	0,00 €	0,00 €	1 692 350,18 €
2026	429 116,65 €	117 211,68 €	311 904,97 €	0,00 €	0,00 €	3 393 973,64 €
2027	387 656,96 €	106 948,91 €	280 708,05 €	0,00 €	0,00 €	3 082 068,67 €
2028	342 530,66 €	97 259,11 €	245 271,55 €	0,00 €	0,00 €	2 801 360,62 €
2029	334 120,09 €	88 619,98 €	245 500,11 €	0,00 €	0,00 €	2 556 089,07 €
2030	318 389,82 €	80 158,83 €	238 230,99 €	0,00 €	0,00 €	2 310 588,96 €
2031	310 449,70 €	71 985,53 €	238 464,17 €	0,00 €	0,00 €	2 072 357,97 €
2032	301 786,57 €	63 086,88 €	238 699,69 €	0,00 €	0,00 €	1 833 893,80 €
2033	293 683,21 €	54 745,62 €	238 937,59 €	0,00 €	0,00 €	1 595 194,11 €
2034	228 194,55 €	46 516,70 €	181 677,85 €	0,00 €	0,00 €	1 356 256,52 €

b) Structure de la dette au 31 décembre 2025:

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213502750-20251216-2025_12_13-DE

IV — ÉTATS ANNEXÉS

B — ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX — ETAT DE LA DETTE — REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Péri- d'clcté des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 037 840,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 037 840,00									
1220953	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	12/04/2012		01/05/2013	400 000,00	R		4,510	4,510		A	P		A-1
2822	AGENCE FRANCE LOCALE	27/06/2023		22/09/2025	2 000 000,00	F		3,770	3,879		T	C		A-1
282534	LA BANQUE POSTALE	11/03/2014		01/08/2014	2 300 000,00	F		3,570	3,570		T	C		A-1
40418	SA CREDIT AGRICOLE	22/12/2004		15/04/2005	1 000 000,00	V		2,310	1,470		T	P		A-1
DD07950961	SA CCM	28/07/2016		30/11/2016	337 840,00	F		1,440	1,525		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					75 000,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					75 000,00									
	ETS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	11/12/2018		10/09/2020	75 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					6 112 840,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : valable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euûbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(1) Indiquer la Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(2) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(3) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) périodicité des remboursements : A : annuelle, eB : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213502750-20251216-2025_12_13-DE

IV - ANNEXES

B — ANNEXES PATRIMONIALES — ETAT DE LA DETTE — REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 — REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'Intérêt			Capital	Charges d'Intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'Intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 363 973,64					290 876,54	97 429,69	0,00	11 434,90
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 363 973,64					290 876,54	97 429,69	0,00	11 434,90
1220953		0,00	A-1	69 786,56	1,42	R		4,510	32 651,19	4 619,94	0,00	2 098,25
2822		0,00	A-1	1 950 000,00	19,50	F		3,879	50 000,00	38 508,98	0,00	1 837,87
282534		0,00	A-1	977 500,00	8,42	F		3,570	115 000,00	37 462,69	0,00	5 816,13
40418		0,00	A-1	333 727,08	13,83	V		1,470	60 265,35	16 066,82	0,00	1 640,85
DD07950961		0,00	A-1	32 960,00	0,92	F		1,525	32 960,00	771,26	0,00	41,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		30 000,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213502750-20251216-2025_12_13-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		30 000,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	30 000,00	3,75	F		0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 393 973,64					298 376,54	97 429,69	0,00	11 434,90

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(4) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

Le programme d'action foncière :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 035-213502750-20251216-2025_12_13-DE

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				Contributions			
			N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2025
SAINT-GILLES	15 et 17 rue du Centre	AB1391 (ex AB0091)	07.272 AVT1	15	31/03/2022	200 816,42 €		5 881,00 €	12	5 881,00 €
SAINT-GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 AVT1 AVT2	13	30/03/2023	324 000,00 €		2 064,00 €	12	2 064,00 €
SAINT-GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117 AB0118	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €		754,00 €	12	754,00 €
SAINT-GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 AVT1 AVT2 22C0534	12	31/03/2023	130 000,00 €		- €	12	- €
SAINT-GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €		1 117,25 €	12	1 117,25 €
SAINT-GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 AVT1 AVT2	13	30/09/2023	195 000,00 €		- €	12	- €
SAINT-GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €		84,80 €	12	84,80 €
SAINT-GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB1108 AB1257	16C0301 AVT1	10	01/10/2025	548 250,00 €		2 193,00 €	12	2 193,00 €
SAINT-GILLES	Le Gripail	B0381 B0382	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €		- €	12	- €
SAINT-GILLES	rue de Saint Brieuc	AB1343	19C0964	10	31/10/2029	37 362,50 €		125,16 €	12	125,16 €
TOTAL						2 019 579,92 €		12 219,21 €		12 219,21 €